

## SOMMAIRE DECISIONS NOMINATION 2025

- DN2025-01\_CARMeN\_LEGROS\_JUBAULT-DEZ
- DN2025-02\_GE\_RENOU
- DN2025-03\_ITI\_DEL MONDO
- DN2025-04\_CFA\_COUSIN
- DN2025-05\_MECA\_BARBE
- DN2025-06\_HANDICAP ETUDIANT\_BOUTIGNY
- DN2025-06\_HUMA\_MAAZI
- DN2025-07 DIRECTRICE INTERIM DU CGB
- DN2025-08\_GM\_ZIDANI
- DN2025-09\_MECA\_BARBE
- DN2025-10\_RSSI MARCHAND
- DN2025-11 HOUARD\_CAZIER-REGIE RECETTE
- DN2025-12\_CFI\_COUVE BONNAIRE
- DN2025-13\_MECA\_BARBE

**Décision DN 2025-01 portant attribution de fonctions****LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN**

- Vu le code de l'éducation, notamment en ses articles L712-2-4° et L715-3, alinéa 3 ;*  
*Vu les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen, notamment l'article 21 ;*  
*Vu le courrier du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 6 janvier 2021 portant évolution du calendrier des évaluations par le Hcéres des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche ;*  
*Vu la décision n°2024-10-03 du 17 octobre 2024 du conseil scientifique de l'INSA Rouen Normandie*

**DECIDE****Article 1<sup>er</sup>**

Considérant que l'unité mixte de recherche 6064 est gérée en co-tutelle par l'INSA Rouen Normandie, l'Université Rouen Normandie, l'Université Caen Normandie, l'ENSI Caen, et le CNRS ; considérant la décision n°2024-10-03 du conseil scientifique de l'INSA Rouen Normandie ;

I. Monsieur Julien LEGROS, directeur de recherche (CNRS), est nommé au poste de directeur de l'institut Chimie Analytique et Réactivité Moléculaire en Normandie (UMR 6064-CARMeN), à compter du 1er janvier 2025 et pour la durée du contrat de site, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

II. Monsieur Philippe JUBAULT, professeur des universités, est nommé au poste de directeur adjoint en charge des affaires internes, de la gestion financière et de la gestion des ressources humaines de l'unité susvisée, à compter du 1er janvier 2025 et pour la durée du contrat de site, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

III. Madame Isabelle DEZ, professeure des universités, est nommée au poste de directrice adjointe en charge des partenariats industriels de l'unité susvisée, à compter du 1er janvier 2025 et pour la durée du contrat de site, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

A Saint Etienne-du-Rouvray, le 1<sup>er</sup> janvier 2025



**Décision DN 2025-02 portant attribution de fonctions****LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN**

*Vu le code de l'éducation, notamment en ses articles L712-2-4° et L715-3, alinéa 3 ;  
Vu les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen, notamment l'article 21 ;  
Vu le procès-verbal du conseil de département EP du 14 janvier 2025.*

**DECIDE****Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Bruno RENOU, professeur des universités, est nommé au poste de directeur du département Génie Energétique (GE) pour un mandat de trois ans à compter du 14 janvier 2025.

A Saint Etienne-du-Rouvray, le 14/01/2025



**Décision DN 2025-03 portant attribution de fonctions****LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN**

- Vu le code de l'éducation, notamment en ses articles L712-2-4° et L715-3, alinéa 3 ;  
Vu les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen, notamment l'article 21 ;  
Vu le procès-verbal du conseil de département ITI du 20 mars 2025.*

**DECIDE****Article 1<sup>er</sup>**

Madame Géraldine DEL MONDO, maîtresse de conférences, est nommée au poste de directrice du département Informatique et Technologie de l'Information (ITI) pour un mandat de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

A Saint Etienne-du-Rouvray, le 31/03/2025



**Décision DN 2025-04 portant attribution de fonctions****LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN**

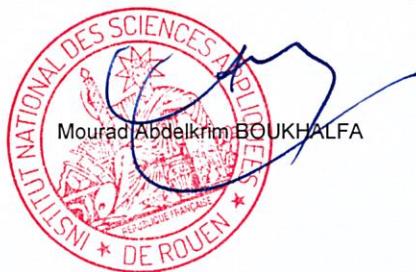
- Vu le Code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen, notamment l'article 20 ;  
Vu le règlement intérieur de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen  
Vu le règlement intérieur du centre de formation d'apprentis de l'INSA Rouen Normandie  
Vu la délibération n°2020-06-10 du conseil d'administration de l'INSA Rouen Normandie portant création du Centre de formation d'apprentis (CFA) de l'INSA Rouen Normandie*

**DECIDE****Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Jean COUSIN, Professeur des Universités, est nommé au poste de directeur du CFA INSA Rouen Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et pour une durée de 3 ans.

A Saint Etienne-du-Rouvray, le 20 décembre 2024

Le directeur,



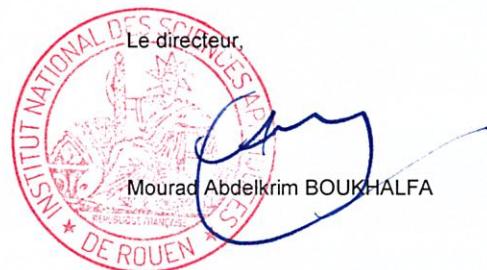
**Décision DN 2025-05 portant attribution de fonctions****LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN**

*Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen, notamment l'article 20 ;*

**DECIDE****Article 1<sup>er</sup>**

Considérant la vacance temporaire du poste de directeur du département de Mécanique, et conformément à l'article 20 des statuts de l'INSA Rouen Normandie, la nomination de Monsieur Fabrice BARBE, Professeur des universités, au poste de directeur par intérim du département de Mécanique, est prorogée jusqu'au 30 septembre 2025.

A Saint-Etienne du Rouvray, le 28 mars 2025



**Décision DN 2025-06 portant attribution de fonctions****LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE ROUEN**

*Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.123-2 et L.712-2 ;  
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;  
Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au référent handicap dans les établissements publics ;  
Vu la circulaire ministérielle relative à la politique handicap dans l'enseignement supérieur ;*

*Considérant la nécessité de désigner un référent chargé de la Mission Handicap au sein de l'établissement ;*

**Article 1er – Objet**

Madame Joannie BOUTIGNY, professeure certifiée hors classe, est désignée en qualité de référente « mission handicap » de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen.

Ses coordonnées professionnelles sont les suivantes :

INSA Rouen Normandie  
685 avenue de l'Université 76800 Saint-Etienne du Rouvray  
Courriel : joannie.boutigny@insa-rouen.fr  
Téléphone : 02 32 95 66 83

**Article 2 – Missions**

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2025, Madame Joannie BOUTIGNY est chargée, en tant que référente mission handicap :

- Apporter par les moyens appropriés une information le plus large possible sur les droits de l'étudiant en situation d'handicap,
- Sensibiliser et former l'ensemble de la communauté universitaire de manière à lutter contre les discriminations et les représentations négatives liées au handicap,
- Améliorer le recensement des étudiants en situation de handicap,
- Mettre en place et assurer le suivi avec les partenaires du Handicap (Handi Sup ...),
- Rencontrer d'autres structures handicap pour échanger sur les expériences de chacun et les bonnes pratiques à développer,
- Coopérer à la création des procédures entre la médecine de prévention, le Guichet Vie Etudiante et les départements, et déterminer les modalités de mise en œuvre des aménagements,
- Améliorer la communication sur la thématique du handicap étudiant auprès des enseignants,
- Instaurer une démarche qualité de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap,
- Participer aux groupes de travail dans le domaine du Handicap à l'échelle locale et nationale.

Madame BOUTIGNY travaillera en lien avec les services compétents de l'établissement, les partenaires institutionnels et les acteurs territoriaux engagés dans la politique du handicap.

**Article 3 – Durée - publicité**

La présente décision prend effet à compter de sa signature, pour une durée de 3 ans, renouvelable. Elle sera affichée de manière permanente sur le site internet de l'institut.

**Article 4 – Exécution**

Le directeur de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint Etienne Du Rouvray, le 01/06/2025



**Décision DN 2025-06 portant attribution de fonctions****LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN**

*Vu le code de l'éducation, notamment en ses articles L712-2-4° et L715-3, alinéa 3 ;  
Vu les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen, notamment l'article 21 ;  
Vu le procès-verbal du conseil de département des humanités du 19 juin 2025.*

**DECIDE****Article 1<sup>er</sup>**

Madame Hanae MAAZI, professeure certifiée, est nommée au poste de directrice du département des humanités pour un mandat de trois ans à compter du 1er septembre 2025.

A Saint Etienne-du-Rouvray, le 20/06/2025



**Décision DN 2025-07 portant attribution de fonctions  
LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE ROUEN**

*Vu le Code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen ;*

*Considérant l'absence prolongée de Mme Gaëlle MORANDI, directrice du centre Gaston Berger ;*

**Article 1er – Objet**

Madame Anne CALDIN, ingénierie d'études hors classe, est désignée en qualité de directrice par intérim du centre Gaston Berger de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen.

Ses coordonnées professionnelles sont les suivantes :

INSA Rouen Normandie  
685 avenue de l'Université 76800 Saint-Etienne du Rouvray  
Courriel : cgb@insa-rouen.fr  
Téléphone : 02.32.95.97.19

**Article 2 – Missions**

Madame Anne CALDIN est chargée, en tant que directrice par intérim du Centre Gaston Berger :

- Piloter et coordonner les actions du CGB, en lien avec la direction de l'établissement, les équipes pédagogiques, les associations étudiantes et les partenaires externes.
- Porter et diffuser les valeurs du modèle INSA
  - ✓ Veiller à ce que le modèle humaniste et social de l'ingénieur INSA soit appliqué et ancré localement
  - ✓ Assurer la cohérence entre les orientations politiques et stratégiques nationales de l'Institut Gaston Berger (IGB) et les actions locales du CGB à Rouen
- Mobiliser et fédérer les acteurs locaux
  - ✓ Rassembler étudiants, enseignants, personnels, associations, partenaires extérieurs autour du développement du modèle et des valeurs INSA
  - ✓ Coordonner les référents thématiques (diversité, handicap, égalité, etc.) et soutenir leurs initiatives
- Promouvoir la diversité et l'inclusion
  - ✓ Initiatives : ouverture sociale, mixité, inclusion des personnes en situation de handicap, égalité de genre, lutte contre les discriminations et les violences.
- Renforcer les transversalités et interculturalités
  - ✓ Mettre en place ou soutenir des projets interdisciplinaires et interculturels (sciences-technique-société, arts, sports, sciences humaines).
- Développer l'humanisme technique et la responsabilité sociétale
  - ✓ Encourager les réflexions et actions autour de la responsabilité sociale et environnementale de l'ingénieur.
- Déployer les programmes nationaux et lancer des projets locaux
  - ✓ Adapter et déployer des dispositifs nationaux (par exemple appel à projets « lutte contre les discriminations »)
  - ✓ Initier des collaborations (ex. partenariats Handicap comme avec LADAPT Normandie).
- Impulser une dynamique collective
  - ✓ Stimuler la création de partenariats et d'initiatives internes et externes

**Article 3 – Durée - publicité**

La présente décision prend effet à compter de sa signature, pour une durée de 6 mois renouvelable, renouvelable. Elle sera affichée de manière permanente sur le site internet de l'institut.

**Article 4 – Exécution**

La directrice générale des services de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen est chargée de l'application de la présente décision.

A Saint Etienne Du Rouvray, le 04/07/2025



**Décision DN 2025-08 portant attribution de fonctions****LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN**

*Vu le code de l'éducation, notamment en ses articles L712-2-4° et L715-3, alinéa 3 ;  
Vu les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen, notamment l'article 21 ;*

**DECIDE****Article 1<sup>er</sup>**

Madame Hasnaa ZIDANI, professeure des universités, est nommée au poste de directrice du département Génie Mathématique par intérim pour une durée d'un an à compter du 17 juillet 2025.

A Saint Etienne-du-Rouvray, le 17/07/2025



**Décision DN 2025-09 portant attribution de fonctions****LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN**

*Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen, notamment l'article 20 ;*

**DECIDE****Article 1<sup>er</sup>**

Considérant la vacance temporaire du poste de directeur du département de Mécanique, et conformément à l'article 20 des statuts de l'INSA Rouen Normandie, la nomination de Monsieur Fabrice BARBE, Professeur des universités, au poste de directeur par intérim du département de Mécanique, est prorogée jusqu'au 04 décembre 2025.

A Saint-Etienne du Rouvray, le 30 septembre 2025

Le directeur,



**Décision DN 2025-10 portant attribution de fonctions****LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN**

- Vu *le code de l'éducation ;*  
Vu *le décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 modifié relatif au système d'information et de communication de l'Etat et à la direction interministérielle du numérique ;*  
Vu *le décret n° 2022-513 du 8 avril 2022 relatif à la sécurité numérique du système d'information et de communication de l'Etat et de ses établissements publics,*

**DECIDE****Article 1<sup>er</sup> – Objet**

Monsieur Julien MARCHAND, est désigné responsable de la sécurité des systèmes d'Information (RSSI) sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'INSA Rouen Normandie. Le RSSI a pour mission de veiller à l'application et au maintien de la politique générale de Sécurité des Systèmes d'Information qu'ils contribuent à définir.

Ses coordonnées professionnelles sont les suivantes :

INSA Rouen Normandie  
Direction du système informatique  
685 avenue de l'Université 76800 Saint-Etienne du Rouvray  
Courriel [julien.marchand@insa-rouen.fr](mailto:julien.marchand@insa-rouen.fr)  
Téléphone : 02 32 95 99 42

**Article 2 – Missions**

Monsieur Julien MARCHAND est chargé, en sa qualité de responsable de la sécurité des systèmes d'information des missions suivantes :

- Il intervient en conseil et assistance auprès des maîtrises d'ouvrage de l'INSA Rouen-Normandie et veille à la prise en compte de la SSI dès les phases de définition de la stratégie et de conception des services, et tout au long de leur cycle de vie.
- Il informe et sensibilise aux questions de sécurité la Direction, les chefs de projets, les responsables de composantes et de services et les utilisateurs finaux.
- Il s'appuie sur le DSI pour la mise en œuvre opérationnelle de cette politique et sa diffusion.

Le RSSI participe à l'organisation fonctionnelle de la SSI :

- Ils participent à l'alignement de la sécurité informatique avec les objectifs généraux de l'INSA Rouen-Normandie.
- Il veille à ce que la sécurité informatique soit effectivement prise en compte dans toutes les activités liées à la conception et à l'utilisation des SI.
- Il anime un réseau de correspondants pour chaque composante et tient à jour un annuaire de la chaîne d'alerte.
- Il définit les procédures de traitement des incidents, d'alerte, d'escalade et de gestion de crise en y incluant tous les acteurs associés (administratifs, techniques, juridiques, de la communication, etc.).
- Il s'intègre dans la chaîne fonctionnelle du ministère de tutelle et se coordonnent notamment avec les services du Haut Fonctionnaire Sécurité Défense (HFDS) et les RSSI des autres établissements.
- Il dispose d'une aide technique et d'un soutien opérationnel auprès du DSI, pour l'application des règles de la PSSI, les contrôles internes ou les audits dans un but d'amélioration continue de la SSI.

Le RSSI élaboré et met à jour la cartographie des informations, des fonctions et des ressources vitales aux missions de l'INSA Rouen Normandie :

- Il conduit les analyses de risques et d'impacts en cas d'atteinte aux systèmes vitaux. Il participe à la gestion de la continuité des activités métiers en cas de crise et à la gestion de la disponibilité des services.
- Il veille à la mise en place d'opérations de surveillance et de contrôle à des fins statistiques, de traçabilité réglementaire ou fonctionnelle, d'optimisation de sécurité ou de détection des abus, dans le respect de la législation applicable.
- Il évalue la gravité des incidents et la nécessité d'alerter l'AQSSI, le service juridique, etc.
- Il est l'interlocuteur privilégié du CERT-Renater, du HFDS/FSSI et des autorités judiciaires en rendant compte à l'AQSSI.

Le RSSI participe activement à l'élaboration des référentiels de sécurité, à leur mise en œuvre et leur suivi.

Il s'agit notamment :

- De la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) ;
- Des chartes associées (charte étudiant, charte du personnel) ;
- Des procédures et règles opérationnelles applicables aux différents SI.

Le RSSI possède des droits étendus quant à l'utilisation et à la gestion des moyens informatiques.

Il est soumis au devoir de réserve et ne peut divulguer les informations qu'il est amené à connaître dans le cadre de ses fonctions et responsabilités, dès lors que ces informations sont couvertes par le secret des correspondances ou identifiées comme telles.

Il peut néanmoins être amené à communiquer ces informations, si elles mettent en cause le bon fonctionnement des SI ou leur sécurité, ou si elles tombent dans le champ de l'article 40 alinéa 2 du code de procédure pénale.

Dans le cadre de leurs activités, il pourra être amené à avoir accès à des informations confidentielles, conformément à leur niveau d'habilitation.

**La mission de RSSI sera exercée à 50% d'un équivalent temps plein.**

#### **Article 3 – Durée - publicité**

La présente décision prend effet à compter de sa signature. Elle sera affichée de manière permanente sur le site internet de l'institut.

#### **Article 4 – Moyens mis à disposition**

Pour permettre au RSSI de mener à bien ses missions, la Direction s'engage à :

- L'associer, de manière appropriée et en temps utile, à toutes les questions liées à la sécurité du système d'information.
- Lui permettre d'entretenir ses connaissances spécialisées et de développer ses capacités à accomplir ses missions.
- Lui donner les moyens de réaliser sa veille et de se tenir informé des meilleures pratiques liées à son métier.

#### **Article 5 – Exécution**

Le directeur de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Étienne du Rouvray, le 30/09/2025



Le directeur

Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

**DECISION n° DN 2025-11 portant nomination  
d'une régisseuse de recettes et d'avances pour les opérations des Résidences**

**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN**

- Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L712-1 et suivants ainsi que L715-3 ;  
Vu le décret n°85-719 du 16 juillet 1985 portant création et organisation de l'Institut National de Sciences Appliquées de Rouen ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses articles 16 et 190 ;  
Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;  
Vu l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes ;  
Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 modifiant le code des juridictions financières ;  
Vu la décision-cadre DC 2025-06 du 30 septembre 2025 portant institution d'une régie de recettes et d'avances pour les opérations des résidences ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Gwenaëlle HOUARD est nommée régisseuse titulaire de la régie de recettes et d'avances à compter du 17 octobre 2025 avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

**Article 2**

M. Colin CAZIER est nommé mandataire suppléant.

**Article 3**

La régisseuse titulaire et le mandataire suppléant sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.

**Article 4**

La régisseuse titulaire et le mandataire suppléant ne doivent pas percevoir des sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau code pénal.

**Article 5**

La régisseuse titulaire et le mandataire suppléant sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

**Article 6**

La régisseuse titulaire percevra une indemnité annuelle de responsabilité de 690,00 €.

**Article 7**

La régieuse et le mandataire suppléant sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle du 20 février 1998.

**Article 8**

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- L'agent comptable
- Le régieuse
- Le régieuse suppléant.

**Article 9**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée par voie d'affichage immatériel, sur le site internet de l'INSA Rouen Normandie.

A Saint Etienne du Rouvray, le 30 septembre 2025,

Vu l'avis conforme de l'Agent Comptable  
en date du 29 septembre 2025

Bruno DEBOUCHE

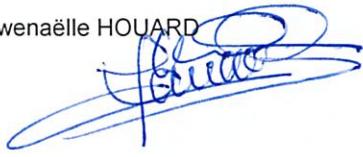


Le Directeur,

Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

La régieuse,

Gwénaëlle HOUARD

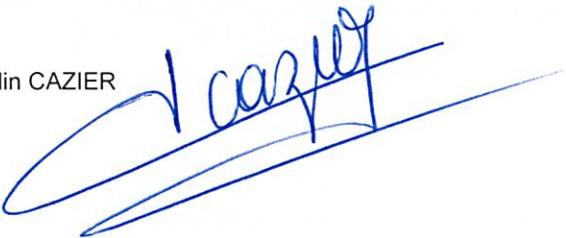


L'agent comptable,

Bruno DEBOUCHE

Le mandataire suppléant,

Colin CAZIER



**Décision DN 2025-12 portant attribution de fonctions****LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE ROUEN**

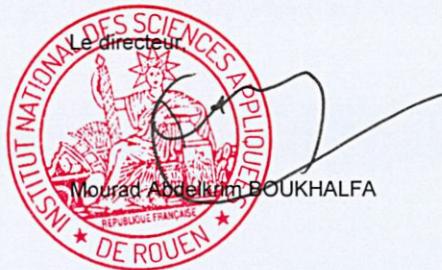
*Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen, notamment l'article 20 ;*

Sur la proposition du conseil de département Chimie Fine et Ingénierie (CFI) du 11 décembre 2025.

**DECIDE****Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Samuel COUVE-BONNAIRE, Maître de Conférences, est nommé au poste de directeur du département Chimie Fine et Ingénierie (CFI) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et pour une durée de trois ans.

A Saint Etienne-du-Rouvray, le 12 décembre 2025



**Décision DN 2025-13 portant attribution de fonctions****LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN**

*Vu*

*le code de l'éducation ;*

*Vu*

*les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen, notamment l'article 20 ;*

**DECIDE****Article 1<sup>er</sup>**

Considérant la vacance temporaire du poste de directeur du département de Mécanique, et conformément à l'article 20 des statuts de l'INSA Rouen Normandie, la nomination de Monsieur Fabrice BARBE, Professeur des universités, au poste de directeur par intérim du département de Mécanique, est prorogée jusqu'au 31 janvier 2026.

A Saint-Etienne du Rouvray, le 12 décembre 2025

